

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES, tenue le mercredi 5 avril 2023 à 18 h 30, en mode virtuel.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

Au nom de tous les administrateurs, Mme Johanne Deschamps, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides qui se tient entièrement en virtuel.

Mme Deschamps se présente et mentionne qu'elle agira comme présidente d'assemblée. Elle déclare l'assemblée ouverte, il est 18h30.

Elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Mme Josée Bertrand, présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures;
- M. Éric Deslongchamps, secrétaire du conseil d'administration, qui sera assisté dans ses fonctions par Lorraine Ouellette, adjointe à la direction générale.
- M. Miguel Gauthier, directeur général de la Caisse;
- Mme Caroline Crépeau, directrice soutien à la direction générale qui présentera le bilan de la distinction coopérative de la Caisse;

Ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements. Elles verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions.

Cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct et à distance sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. C'est lors de cette période qu'ils pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Présentation d'une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

M. Éric Deslongchamps, secrétaire du conseil d'administration, est invité à présenter quelques informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions.

Ces précisions portent notamment sur :

- La façon de poser des questions, faire part de commentaires, obtenir de l'aide;
- Proposer ou appuyer une proposition prévue à l'ordre du jour;
- Lien pour consulter toute la documentation;
- La période de votation.

La présidente précise que dans le cadre de cette assemblée générale annuelle, seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Elle rappelle la définition de membre et les conditions à respecter.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Afin d'assurer le respect du processus de votation, l'assemblée doit nommer deux (2) personnes scrutatrices qui seront responsables de recueillir le résultat des votes. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets et confidentiels.

Pour agir comme personnes scrutatrices, la présidente recommande :

- Caroline Crépeau
- Lorraine Ouellette

puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation avant cette assemblée.

La présidente demande un proposeur et un appuyeur pour nommer les personnes scrutatrices.

Faisant suite à la période de votation, la présidente informe que (retiré) propose d'adopter la recommandation et qu'elle est appuyée par (retiré).

La présidente demande aux membres :

Qui vote POUR l'adoption de ces nominations?
Qui vote CONTRE l'adoption de ces nominations?

Les membres sont invités à appuyer sur le bouton correspondant à leur choix.

La proposition de nommer Caroline Crépeau et Lorraine Ouellette comme personnes scrutatrices est adoptée.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Éric Deslongchamps est invité à présenter la proposition d'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Élection par acclamation
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Comme il n'y a aucune question ni commentaire, la présidente demande un proposeur et un appuyeur pour l'adoption de l'ordre du jour.

La présidente informe l'assemblée que (retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et que la proposition est appuyée par (retiré).

La présidente demande aux membres :

Qui vote POUR l'adoption de l'ordre du jour?
Qui vote CONTRE l'adoption de l'ordre du jour?

Les membres sont invités à appuyer sur le bouton correspondant à leur choix.

L'ordre du jour est adopté.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 6 AVRIL 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ni résumé n'est fait.

Avant de poursuivre, la présidente s'informe s'il y a des questions ou commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée de 2022.

Comme il n'y a aucune intervention des membres, la présidente demande un proposeur et un appuyeur pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

(Retiré) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2022 et la proposition est appuyée par (retiré).

La présidente demande aux membres :

Qui vote POUR l'adoption du procès-verbal?
Qui vote CONTRE l'adoption du procès-verbal?

Les membres sont invités à appuyer sur le bouton correspondant à leur choix.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 est adopté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Deschamps présente tous les membres du conseil d'administration ainsi que la jeune administratrice de la relève.

Elle souligne également la perte d'un administrateur en janvier dernier, M. Claude Tremblay, qui était un fier ambassadeur de notre Caisse.

Elle poursuit avec les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Voici donc le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Avant de présenter les faits saillants du rapport financier de la Caisse, la présidente les invite à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers.

Par la suite, le directeur général, M. Miguel Gauthier, est invité à présenter les résultats de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Aucune question posée.

Le rapport financier est déposé aux archives de la Caisse.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Mme Caroline Crépeau, Directrice Soutien à la direction générale, est invitée à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu.

Mme Crépeau fait part des informations suivantes :

- Montants versés en 2022 (FADM et Dons & Commandites) ainsi que la répartition par secteur
- Priorités d'investissement spécifiques à notre Caisse ainsi que des exemples de projets soutenus
- Consultation des membres
- Politique d'investissement (disponible sur le site Internet de la Caisse)
- Solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022 (1 308 k\$)
- Fonds du Grand Mouvement

Aucune question posée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tout au long de l'assemblée, les membres ont eu l'occasion de s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques. La présidente est maintenant prête à recevoir toute autre question ou commentaire qu'ils souhaitent soumettre au conseil d'administration.

Si le temps ne permet pas de répondre à toutes les questions, un suivi sera assuré dans les meilleurs délais.

Aucune question posée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Présentation d'une capsule vidéo sur la ristourne qui présente cet élément distinctif de notre coopérative.

PROPOSITION EN VUE DE LA VOTATION

Voyons maintenant comment le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir.

La présidente les informe que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo. Elle est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Elle précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est celui estimé être le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté, et il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Comme nous l'avons vu un peu plus tôt, nos excédents se chiffrent à 5 014 000\$.

Le directeur général est invité à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	5 014 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	218 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	13 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	32 987 k\$
	Affectation au FADM	(187) k\$
	Affectation à la RRE	(7 068) k\$
	Affectation à la réserve générale	(25 733) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 532 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

[FADM] Fonds d'aide au développement du milieu

[RRE] Réserve pour ristournes éventuelles

Le directeur présente également le montant et les taux de ristourne, soit :



Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,59 \$	0,59 \$	229 k\$
Épargne et placements	0,59 \$	0,59 \$	175 k\$
Fonds	0,59 \$	0,59 \$	59 k\$
Prêts et marges de crédit	0,60 \$	0,60 \$	403 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		240 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		106 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		295 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		8 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 515 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Faisant suite à la présentation, la présidente s'informe s'il y a des questions ou commentaires sur cette proposition.

Aucune question.

Elle demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation de répartition des excédents annuels.

(Retiré) propose la recommandation de partage des excédents et la proposition est appuyée par (retiré).

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Des précisions seront données sur la façon de voter au cours des 4 prochains jours.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

En tant que présidente du conseil d'administration Mme Johanne Deschamps agira comme présidente d'élection et M. Éric Deslongchamps agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Mme Josée Bertrand, présidente du comité de mise en candidature, est invitée à présenter le rapport du comité.

Elle rappelle la démarche du profil collectif enrichi et fait mention des informations suivantes :

- ✓ Compétences et critères recherchés
- ✓ Diffusion de l'appel de candidatures (durée, affichage, etc.)
- ✓ Postes à combler

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 5 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

Elle termine en mentionnant le nom de toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- M. Dary Blanchet
- M. Michel Dion
- M. Frédéric Houle
- M. Danny Quevillon
- M. Nicolas Rivard

5.2.3 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

La présidente reprend la parole et les informe que comme six (6) postes sont à pourvoir au conseil d'administration et que nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler, elle peut donc, dès maintenant, déclarer élus en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- ✓ M. Dary Blanchet
- ✓ M. Michel Dion
- ✓ M. Frédéric Houle
- ✓ M. Danny Quevillon
- ✓ M. Nicolas Rivard

Félicitations aux élus!

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Mme Deschamps informe les membres qu'ils seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton " Mon vote" dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.
- 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD Internet ou AccèsD mobile.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 9 avril 2023, à 23h59.

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Deschamps énonce les faits saillants entourant l'annonce des résultats :

- Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir.
- Comme précisé plus tôt, la proposition de partage des excédents recommandée par votre conseil d'administration est la plus avantageuse pour les membres et la communauté.
- En cas de vote négatif sur la proposition, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date. Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui sera soumise pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle, ainsi que de leur implication et leur confiance.

Elle remercie également ceux et celles qui l'accompagnaient aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée, ainsi que tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels et les ristournes :

93,88% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Les résultats ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse et étant disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11 h 22.

Et nous avons signé:

Président

Secrétaire